

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "I" - BNP PARIBAS IMMOBILIER ISR (FR0011927268)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : De classification Actions internationales, le FCP vise à obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe 8/32 Net Return Index, calculé dividendes nets réinvestis, représentant les marchés actions liées au secteur immobilier en Europe, par un investissement dans des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et de développement durable. Le FCP est géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR). Il bénéficie du label ISR.

**Caractéristiques essentielles du FCP** : La stratégie d'investissement repose sur une gestion active par une approche disciplinée de la sélection de valeurs du secteur immobilier, alliant analyses financière et extra-financière dans un univers d'investissement plus large que celui de l'indice de référence. Ces analyses s'appuient notamment sur des visites de sociétés et des rencontres avec les responsables afin d'obtenir des informations pertinentes sur l'activité, la stratégie et les perspectives de croissance des entreprises.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) selon une approche thématique, en l'occurrence l'immobilier durable. L'équipe de gestion intègre également des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement du FCP en ligne avec la thématique du FCP, l'immobilier durable.

Pour pouvoir être retenues en portefeuille, les entreprises doivent respecter les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur activités controversées et exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Pour l'analyse des pratiques ESG des entreprises, la méthode d'évaluation est réalisée par une équipe spécialisée, sur la base de critères (non exhaustifs) environnementaux (tels que le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre), sociaux (tels que la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation et les rémunérations) et de gouvernance (tels que l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale et le respect du droit des actionnaires minoritaires).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. A la suite de cette analyse, le FCP applique l'approche en amélioration de note selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe 8/32 Net Return Index, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur de référence. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Le FCP investit au minimum 50% de son actif net dans des titres (dont bons de souscription et obligations convertibles en actions) de sociétés du secteur immobilier, de grande et moyenne capitalisation, émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays de l'Union européenne et du Royaume-Uni. Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres de sociétés de toute taille de capitalisation. Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir le FCP contre les risques actions et/ou change et/ou augmenter son exposition au marché pour réaliser son objectif de gestion. Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change, à hauteur de 100% de son actif net, pouvant être couvert en tout ou partie.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (VL) datée du même jour, réglées dans les cinq jours suivant la date de calcul de la VL.

**Autres informations** : Affectation du résultat net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans. Pour plus de détails : se reporter au prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les placements en actions du secteur immobilier ou d'un secteur lié à celui de l'immobilier sont sujets à d'importantes fluctuations de cours, ce qui justifie la catégorie de risque. Ces fluctuations sont en outre souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	De 0 à 29.999 EUR : 2.00% De 30.000 à 149.999 EUR : 1.00% De 150.000 à 799.999 EUR : 0.75% A partir de 800.001 EUR : 0.50%
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,01% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

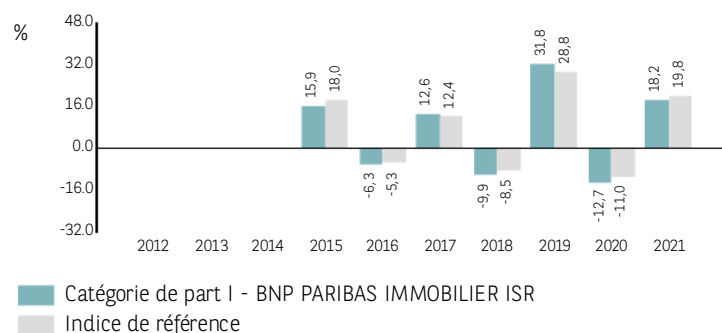
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.**

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 19 janvier 2005;
- La part a été créée le 02 juin 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 10 mars 2021, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-OD du code général des impôts. Le FCP investit 25% au moins d'actions au sens de la German Investment Tax Act (GITA 2018) - Fiscalité allemande.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.